



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question au Gouvernement n° 1692

Texte de la question

RÉFORME DE LA POSTE

M. le président. La parole est à M. André Gerin, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. André Gerin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En plein débat sur l'avenir de La Poste, M. Bailly et la direction de La Poste veulent privatiser l'escale postale de l'aéroport Saint-Exupéry, à Lyon, l'une des plus grandes de France.

M. Maxime Gremetz. C'est un scandale !

M. André Gerin. Le dépeçage de La Poste a commencé en 1983, avec la création de Chronopost puis de vingt-sept filiales.

M. Jean-Claude Lenoir. Qui gouvernait en 1983 ?

M. André Gerin. Au nom de la concurrence libre et non faussée, la transformation de La Poste en société anonyme va accélérer la privatisation.

Les Français n'en veulent pas, et vous le savez. Après la consultation populaire d'octobre, le Gouvernement refuse un référendum, parce que le syndrome de 2005 est toujours là !

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré à juste titre : " La Poste a besoin de fonds propres pour investir dans la chaîne logistique - avions, TGV - afin d'être présente sur tout le territoire. " Nous dire aujourd'hui que vous défendez un modèle à 100 % public, c'est non seulement une tromperie, mais, disons-le franchement, un mensonge.

L'escale postale de Saint-Exupéry va être privatisée le 6 avril 2010, après Marseille et Montpellier. Pour ce faire, La Poste utilise une filiale, Neolog, qui fait office de croque-mort du service public. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Oui, c'est bel et bien l'abandon total de l'acheminement du courrier qui est programmé.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à m'accompagner sur place, pour vérifier par vous-même que le maintien de l'escale postale de Saint-Exupéry est possible et nécessaire pour l'avenir de la Poste ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie.

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Monsieur le député, non, La Poste ne sera pas une entreprise privatisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*) Cette nuit, le Sénat a adopté, par 180 voix contre 152, la réforme de la loi postale, et ce malgré toutes les démarches d'obstruction de vos amis. Je le dis, 680 amendements d'obstruction ne font pas une vérité.

Dans le texte transformant La Poste en société anonyme, nous avons inscrit noir sur blanc qu'elle était une société publique à caractère national.

M. André Gerin. C'est faux ! La privatisation a commencé !

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Nous nous sommes en même temps appuyé sur le préambule de la Constitution de 1946 pour conforter ses quatre missions de service public : aménagement du territoire, prix unique du timbre, service bancaire et Livret A. Nous avons ainsi permis à La Poste et aux postiers de voir leur avenir garanti.

Nous avons d'ailleurs apporté à ces derniers un statut qui leur permet désormais d'avoir toutes les garanties, qu'il s'agisse de leur mutuelle de santé ou de leur retraite, notamment avec leur affiliation à l'IRCANTEC.

Monsieur Gerin, il est évident que le Premier ministre et moi-même viendrons volontiers à la rencontre de ces

postiers, parce que nous pourrions nous présenter devant eux haut la tête haute : nous avons garanti l'avenir de leur entreprise, en...

M. André Gerin. Vous la privatisez !

M. le président. Allons, monsieur Gerin ! Asseyez-vous !

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. ...en faisant une grande entreprise moderne, de logistique, de transport de colis, de communication électronique, en même temps que nous avons préservé ses missions d'aménagement du territoire.

Voilà comment nous avons relevé le défi de l'avenir de La Poste, grâce à une majorité restée unie derrière son Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1692

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 novembre 2009